



Braquage a main armee mineur

Par **kelly22**, le **20/10/2013** à **10:23**

Bonjour , voila mon compagnon a eu une arrestation immédiate , du a braquage a main armée (co) . Incarcéer dans un centre fermer pour jeunes alors qu il a 21 ans Il etait mineur sur les faits .cela date dy a 4 ans . Cette arrestation a ete pris en mesure car nous avons pas reçu deux convocation lors des 2 dernieres audiences . Donc pas present . L avocat non plus . Nous avons fais opposition au jugement . Il n as plus fais entendee son nom depuis les faits . Pas d antecedants avant ni apres .nous avons la preuve qu il suit une formation . Et avons une petite fille de 16mois . Seras t il libéré Lors de notre oppositoon au tribunal .

Par **Laure3**, le **20/10/2013** à **11:55**

Bonjour Kelly,

Il est inutile d'écrire le même post à 10 minutes d'intervalle.

Cdt

Par **kelly22**, le **20/10/2013** à **20:37**

Desoler je ne n ai pas vu